

Avis public changement de date / séance ordinaire de novembre 2025

Est donné par la soussignée :

Lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2025, le Conseil de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a adopté une résolution ici-bas relativement à une modification au calendrier des séances ordinaires du conseil pour le mois de septembre 2025. À moins d'avis contraire, ladite séance se tient au Centre Communautaire, situé au 17, rue de l'Église à Notre-Dame-des-Neiges.

Résolution 10.2025.197

Report de la séance de conseil publique du 17 novembre au 24 novembre 2025 pour une meilleure intégration du nouveau conseil

Attendu que le suivi des dossiers en cours nécessite une préparation adéquate avant la tenue de la première séance du nouveau conseil municipal ;

Attendu qu'aucune séance de travail (plénière) n'était prévue au calendrier initial, ce qui pourrait entraîner le traitement de dossiers complexes sans préparation préalable devant le public ;

Attendu que la loi exige un délai minimal de quatre jours suivant la proclamation des élections pour permettre aux élus de prêter serment et constituer officiellement le conseil ;

Attendu que ce délai rend difficile la tenue de la séance publique prévue le 17 novembre, laquelle se déroulerait sans plénière préalable ;

Attendu que le report de la séance publique permettrait une meilleure organisation et une prise de décision éclairée par les nouveaux élus ;

Il est proposé par madame Hélène Poirier et résolu unanimement par les conseillers (ères) présents (es) de la municipalité Notre-Dame-des-Neiges :

- Que la séance de travail (plénière) soit ajoutée au calendrier pour le 17 novembre 2025;
- Que la séance publique du conseil municipal, initialement prévue le 17 novembre, soit reportée au 24 novembre 2025.

Signé :

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Réf : **Changement de date / séance ordinaire de novembre 2025**

Je soussignée, Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le 3 octobre 2025 l'avis annexé aux présentes en affichant une copie certifiée à chacun des endroits suivants, à savoir :

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de bureau municipal et
- Sur le site Internet de la municipalité au www.notredamedesneiges.qc.ca section greffe et ce, entre 13h00 à 18h00 de l'après-midi.

En foi de quoi, ce certificat de publication est donné, ce 3 octobre 2025

Signé :

Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière